



## heures supplémentaires et absence pour maladie

Par **feanor60**, le **22/02/2012** à **11:02**

Bonjour à tous,

Travaillant sous le régime "code du travail" faute de convention collective, j'ai été arrêtée 4 jours en maladie: du mercredi où j'étais présente dans l'entreprise de 9h jusqu'à 15h (au lieu de 19h) au samedi inclus, jour travaillé pour moi, mon repos hebdomadaire est le lundi, j'ai donc repris le mardi matin.

Outre les 3 jours de carence, est-ce normal que mon employeur supprime aussi toutes les heures supplémentaires du mois?

Je travaille 39h/semaine et j'ai donc 4h d'heures supplémentaires chaque semaine.

Merci de votre réponse, ma recherche dans le code du travail est difficile et pour l'instant infructueuse.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **22/02/2012** à **12:23**

Bonjour,

Comme il semble que les heures supplémentaires soient gérées à la semaine et pas au mois, l'employeur ne pouvait supprimer la majoration que pour la semaine considérée...

Par **janus2fr**, le **22/02/2012** à **15:29**

Tout à fait, les heures supplémentaires sont comptabilisées à la semaine. Donc si les autres semaines, vous avez bien effectué vos heures supplémentaires, elles doivent vous être rémunérées comme telles.

Par **feanor60**, le **23/02/2012** à **10:08**

Merci beaucoup à tous les deux pour votre réponse.

Je vais de ce pas faire valoir l'argument à mon employeur.